

## Occupation du domaine public

La municipalité vient de prendre une délibération en date du 29 mars 2004 réglementant plus particulièrement l'occupation des trottoirs devant les commerces. Cette délibération qui fait suite à l'arrêté général du 29 juillet 2003 réglementant l'occupation du domaine public précise également les redevances qui en résultent.

L'occupation des trottoirs sera individuellement officialisée par une convention entre la ville et le bénéficiaire.

Notre objectif quant à la limitation de l'occupation des trottoirs est double :

- d'une part nous souhaitons assurer la libre circulation des piétons sur les trottoirs par souci de sécurité et pour faciliter une bonne cohabitation en ville entre piétons et voiture en laissant libre, si cela est possible une « bande marchante » ayant 1,10 m de largeur.  
De ce fait, tous les trottoirs ayant moins de 1,10 m de largeur devront rester libre de tout objet.
- d'autre part nous voulons absolument préserver le cachet de notre patrimoine historique et éviter entre autre tout « placardage » excessif des façades des maisons.  
En effet nous estimons qu'il est dans l'intérêt de tous, municipalité, acteurs économiques et habitants, de conserver une attractivité à long terme en développant un tourisme de qualité, basé sur une notion de convivialité, d'authenticité et de développement durable.

### Tarif occupation :

DESIGNATION DE L'OBJET	TARIF 2004
Publicité, porteurs en tôle ou plastique, ... par objet	200 e
Portes-cartes, ou installations similaires sur pied encombrement inférieur à 1 ml - pour les 3 premiers objets encombrement supérieur à 1 ml et - au-delà de 3 objets - par objet supplémentaire	50 e 200 e
Vitrines fixées en façade de magasins et autres étagères en saillies et porte carte muraux : Distance de 50 cm de l'angle des ouvertures (vieilles pierres) ou des coins de maisons	80 e /m <sup>2</sup>
Placardage ou suspension d'objets divers en dehors d'une vitrine ou d'un étagère - par objet	200 e

Nota : Des travaux d'élargissement des trottoirs de la grand'rue vont encore être réalisés cette année de la place de la Mairie jusqu'à la place du 1<sup>er</sup> RCA afin de toujours embellir plus notre ville qui est un objectif permanent (travaux récents allée Stœcklin, jointage du mur de la rue de l'Oberhof, parvis de l'Eglise, Berge de la Weiss le long de la rue Basse des Remparts etc. ).

**Rappel :** Toute occupation du domaine public nécessite une autorisation préalable à demander à la Mairie.

L'Adjoint délégué à l'Économie et au Tourisme  
Rodolphe HEYBERGER



Supplément du bulletin municipal « Transparence »

Mai 2004 - N°4

## Edito

Le budget 2004 obéit à la stratégie financière fixée ces dernières années pour la Ville de Kayserberg. Les résultats dégagés et les efforts déployés depuis trois ans permettent aujourd'hui à la Ville de réaliser ses investissements **sans augmenter son endettement ni la fiscalité des ménages.**

Les excédents et les économies de fonctionnement de la Ville alimentent les recettes d'investissement afin de permettre la mise en œuvre de la politique immobilière et foncière de la Ville. C'est ainsi qu'une somme de 2 510 748 e a été affectée à la section d'investissement pour réaliser les travaux énumérés dans l'une des pages de ce bulletin.

Pour 2004 les élus ont également réglementé l'occupation du domaine public dont vous trouverez les nouvelles bases de facturation en dernière page de ce bulletin.

L'Adjoint délégué aux Finances  
Jean-Jacques RAUCH

## Votre ville en quelques chiffres...

Parmi les travaux réalisés en 2003 on notera notamment, la réhabilitation des services techniques, la réfection de l'enrobé dans diverses rues, le chantier de l'église et l'aire de jeux allée Stœcklin.

L'exercice financier définitif 2003 de la Ville a été clôturé avec **un excédent de 1,076 Me.**

Ce résultat favorable provient essentiellement d'une gestion rationnelle étalée dans le temps des travaux et d'une **réduction d'environ 4% des dépenses de fonctionnement.** (Économies sur l'achat des fournitures diverses et sur les charges de personnel). Le conseil municipal a décidé de reporter cet excédent en recette de fonctionnement pour le budget 2004.

## Les résultats 2003 des divers budgets

Ville	1 076 749 e
Forêt	-181 272 e
Camping	52 813 e
Eau	284 877 e
<b>Total</b>	<b>1 233 167 e</b>

Le déficit du budget forêt est le résultat de la tempête de 1999.

L'excédent du budget eau sera utilisé comme acompte pour les travaux de raccordement à la station d'épuration de Colmar.

Directeur de la publication:  
Henri STOLL

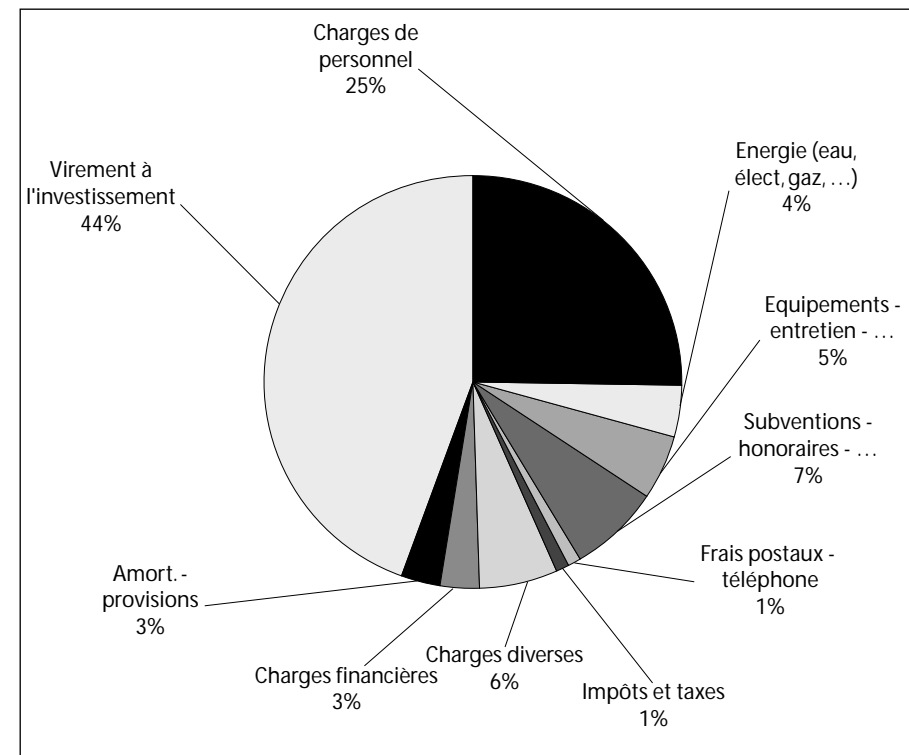
Rédaction:  
Rodolphe HEYBERGER  
Jean-Jacques RAUCH  
Guy Bootz

Dessins :  
Georges RIXENS

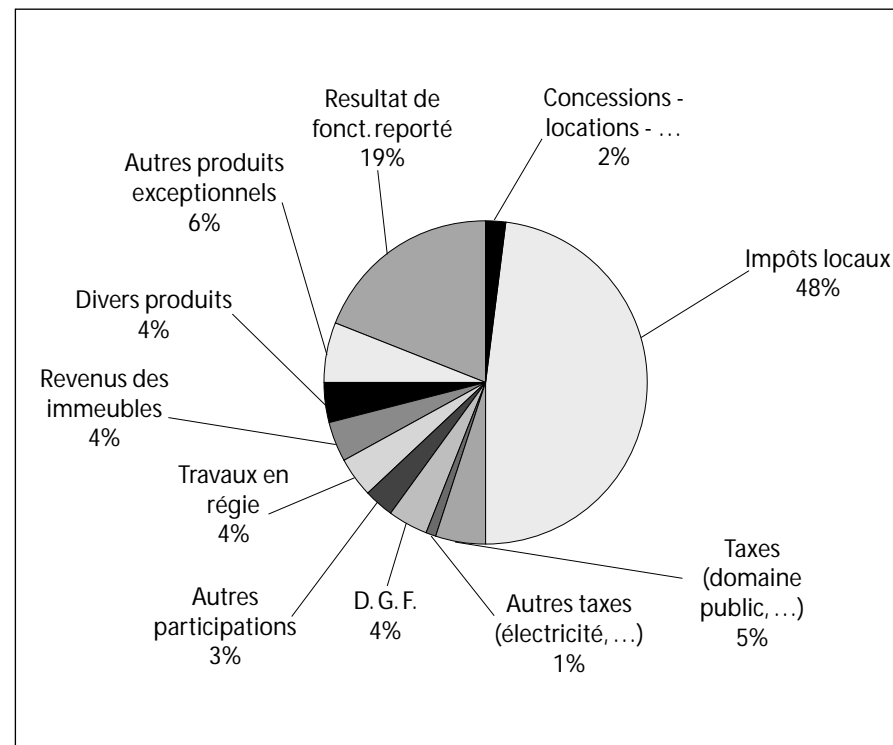
Mise en page et impression :  
Imprimerie PRINTEK  
68240 Kayserberg

## Fonctionnement Budget 2004 Ville

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à un montant total de 5 655 248 e se répartissant comme suit :



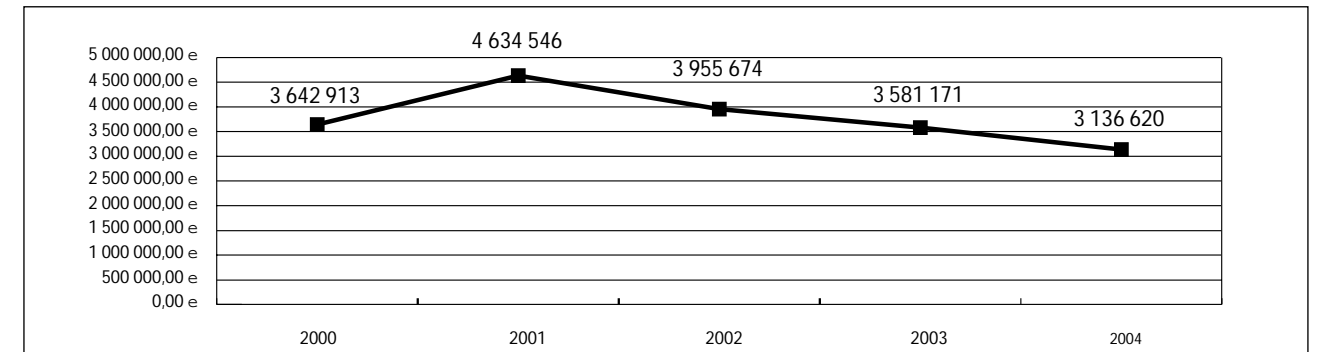
Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement

## Emprunts

Ci-après l'évolution de la dette totale de la ville sur les 5 derniers exercices (au 31/12) :



La dette par habitant au 31/12/04 sera de 1 153 e/hab.

L'autofinancement actuel de la ville permettrait de rembourser l'intégralité de la dette en moins de 2 ans et demi en réduisant les investissements à leur strict minimum.

## Investissements

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant total de 4 328 847 e . Les recettes proviennent essentiellement des excédents de fonctionnement et des subventions. Quand aux dépenses elles concernent le remboursement des emprunts (455 000 e par an) et les travaux dont vous trouverez une liste prévisionnelle ci-dessous).

## Quelques travaux prévus dans les prochains mois...

### ● Voirie - Urbanisme

- Rode verte : aménagement des sorties écoles maternelle et collège
- Rue du 18 décembre : enfouissement des lignes électriques et téléphones et réaménagement de la rue
- Rue des Hêtres : réfection des trottoirs
- Pistes cyclables : création de pistes intra-muros

### ● Tourisme

- Pavage et réaménagement rue du gal de Gaulle tronçon Eglise - Mairie
- Réhabilitation de la maisonnette de l'Erlenbad
- Eclairage des bâtiments

### ● Jeunes

- Aménagement de diverses aires de jeux

### ● Écoles

- Aménagement de la 8ème classe à l'école Geiler

### ● Sports

- Salle Théo Faller : 1ère tranche (réfection des vestiaires)
- Terrain de football : 3ème tranche (aménagement des vestiaires)
- Etang de pêche agrandissement et aménagement de l'étang existant
- Stand de Tir : (aménagement de sécurité)

### ● Bâtiments communaux

- Ateliers municipaux : rénovation et réaménagement du bâtiment
- Badhus : installation d'un ascenseur et travaux de mise en conformité
- Mairie : consolidation de la tourelle
- Serres municipales : remplacement des chassis par une serre

### ● Église

- Continuation du programme de mise hors eau des bas côtés (DRAC)

### ● Chemins ruraux

- Schossrain : remise en état
- St-Alexis : entretien



L'Adjoint délégué  
aux Finances  
Jean-Jacques RAUCH

Le Conseiller délégué  
à la Communication  
Guy BOOTZ